

Calculer
votre
rajustement
au coût de
la vie

VESTCOR

Qu'est-ce que le RCV?

Chaque année, le conseil des fiduciaires du RRSPNB examine le niveau de financement du régime et détermine si des rajustements au coût de la vie (RCV) peuvent être accordés.

La décision est prise en fonction :

- du rapport financier de l'actuaire du régime,
- de la politique de financement.

Trois situations sont possibles :

- le surplus est suffisant pour accorder un RCV complet ;
- le surplus est suffisant pour accorder un RCV partiel ;
- le surplus est insuffisant ou le régime est en déficit et aucun RCV n'est accordé.

Rajustements au coût de la vie

Si un RCV complet n'est pas accordé, le reste peut être reporté aux années suivantes.

Même si le RCV n'est pas accordé automatiquement, le régime est conçu de sorte qu'il est très probable qu'il soit accordé.

Le RCV s'applique à tous les participants du régime (employés actifs, retraités et bénéficiant de droits différés).

Calculer votre RCV de 2021

Le RCV du 1^{er} janvier 2021 a été calculé en comparant l'indice des prix à la consommation (IPC)* moyen pour la période de juillet 2019 à juin 2020 avec l'IPC moyen de la période de juillet 2018 à juin 2019.

Période	De juillet 2019 à juin 2020	De juillet 2018 à juin 2019
IPC Moyen	136,60	134,63
RCV 2021	$(136,60 - 134,63) / 134,63 \times 100 = 1,46 \%$	

* Les chiffres de l'IPC proviennent de la Banque du Canada et sont accessibles au www.banqueducanada.ca/taux/indices-des-prix/ipc/

Notre équipe des Services aux membres
est disponible de 8 h 15 à 17 h 00 du
lundi au vendredi

Téléphone : (506) 453-2296

Sans frais : 1-800-561-4012

www.vestcor.org | info@vestcor.org

VESTCOR